

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°115/2022**

Objet : Marché public d'entretien des toitures, terrasses, gouttières et chéneaux des bâtiments municipaux.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la ville a décidé de lancer une consultation visant à sélectionner un prestataire pour l'entretien des toitures, terrasses, gouttières et chéneaux divisé en deux lots, lot 1 Couverture et lot 2 Etanchéité.

Considérant la publicité réalisée sur le site internet de la commune, sur son profil acheteur sur le BOAMP et sur le JOUE.

Considérant qu'il s'agit d'un marché public de services passé selon une procédure formalisée avec un maximum annuel défini comme suit :

Lot 1 :

Montant de commandes par période contractuelle	
Montant maximum annuel	155 000€ HT

Lot 2 :

Montant de commandes par période contractuelle	
Montant maximum annuel	75 000€ HT

Considérant que le marché est passé pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, puis sera reconductible tacitement à 3 reprises pour des périodes d'une année chacune.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 6 septembre 2022 s'est prononcée pour l'attribution du marché, pour le lot 1, à l'entreprise SARL NORBERT COSSE, 49, allée Joseph Noize – 93190 LIVRY GARGAN et pour le lot 2, à l'entreprise CLOS ET COUVERT

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

Mise en ligne le 26 septembre 2022

DU BATIMENT, 81, rue de Paris – 95560 BAILLET EN FRANCE qui ont remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le Règlement de la consultation.

DÉCIDE

- **d'attribuer** le lot 1 : Couverture, à l'entreprise SARL NORBERT COSSE, 49, allée Joseph Noize – 93190 LIVRY GARGAN et le lot 2 : Etanchéité, à l'entreprise CLOS ET COUVERT DU BATIMENT, 81, rue de Paris – 95560 BAILLET EN FRANCE pour le marché public d'entretien des toitures, terrasses, gouttières et chéneaux des bâtiments municipaux.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 23 septembre 2022,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr